

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 24 MARS 2021

Le conseil municipal s'est réuni à la salle socioculturelle à 19 heures le mercredi 24 mars 2021 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Cyril BISSON, Secrétaire de séance, en présence de 19 conseillers.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 17 février 2021

1. Comptes de gestion 2020
2. Compte administratif 2020 budget principal
3. Compte administratif 2020 lotissement du Mezmeur
4. Affectation du résultat budget principal
5. Vote des taux des contributions directes
6. Budget primitif 2021 budget principal
7. Budget primitif 2021 lotissement du Mezmeur
8. Budget primitif 2021 lotissement Liorzh An Ti
9. Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subvention
10. Vote des subventions
11. Vote des subventions exceptionnelles
12. Logo de la commune
13. Affaires diverses

Etaient présents :

MM BARS Gilles, BEUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, COLLIN Isabelle, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Cyril BISSON a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2021

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1/ Compte de gestion 2020

Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, précise en préambule que les résultats de ses comptes de gestion ont été pointés avec ceux des comptes administratifs de la commune et qu'ils sont concordants.

Budget principal

Section de fonctionnement : résultat de clôture positif de + 557 111.91 €
qui, peut être affecté à la section d'investissement

Section d'investissement : résultat de clôture positif de + 945 016.43 €

Budget annexe Lotissement communal Mezmeur

Section d'exploitation : résultat de clôture positif de + 16 304.22 €

Section d'investissement : résultat de clôture négatif de - 36 668.93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **approuve les comptes de gestion des budgets communaux de Mr le Receveur Municipal, tels qu'ils viennent de lui être présentés.**

2/ Compte administratif 2020 budget principal

Mme Florence LE SAINT, Maire, remercie tout d'abord les élus du conseil municipal pour leur assiduité aux commissions finances, ce qui a permis un bon travail d'équipe. Elle donne ensuite la parole à Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, pour présenter aux élus, pour approbation, les résultats de sa gestion communale 2020.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont concordants avec ceux du compte de gestion correspondant du Receveur Municipal,

SECTION	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 042 753.38	1 598 866.78	+ 998.51	+ 557 111.91
Investissement	1 284 201.22	922 184.81	+ 1 307 032.84	+ 945 016.43
Total budget principal	2 326 954.60	2 521 051.59	+ 1 308 031.35	+ 1 502 128.34

Mr David LE QUERRIOU, 1^{ère} Adjoint, propose ensuite au vote du conseil municipal le compte administratif du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (la Maire s'est retirée de la salle) le conseil municipal :

→ **approuve le compte administratif 2020 de la commune.**

3/ Compte administratif 2020 lotissement du Mezmeur

Mme Florence LE SAINT, Maire, passe la parole à Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2020 du Maire pour le budget annexe du lotissement de Mezmeur.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont concordants avec ceux du compte de gestion correspondant du Receveur Municipal,

SECTION	dépenses	recettes	Excédent/Déficit reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	52 161.75	69 793.93	- 1 327.96	16 304.22
Investissement	36 668.93	50 948.50	- 50 948.50	- 36 668.93
Total	88 830.68	120 742.43	- 52 276.46	- 20 364.71

Mr LE QUERRIOU, 1^{ère} Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte administratif du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, (*la Maire s'est retirée de la salle*) le conseil municipal :

→ **approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Mezmeur.**

4/ Affectation du résultat budget principal

Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, annonce que le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement du budget principal est de + 557 111.91 € et peut donc être affecté à la section d'investissement du budget primitif 2021.

Mme Florence LE SAINT, Maire, propose le vote, en affectation, du résultat de clôture 2020, pour 557 000 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **approuve l'affectation de 557 000 €** du résultat de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement du BP 2021.

→ **Et la reprise en excédent reporté du solde, pour 111.91 €**

5/ Vote des taux des contributions directes

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que suite à la réforme de la fiscalité directe locale et à compter de 2021, la commune ne percevra plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales. La suppression de ce produit est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire.

Pour cela, la collectivité doit voter un taux égal au taux communal augmenté du taux départemental (19.53 %). Mme Florence LE SAINT précise que le contribuable ne sera pas impacté par cette augmentation du fait qu'il s'agisse d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie au profit de la commune.

Le produit du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne coïncide pas forcément avec le produit "perdu" de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire. Une compensation sera versée à la commune sous-compensée. Un écrêtement de ressources sera appliqué à la commune sur-compensée.

Madame Florence LE SAINT présente ensuite les bases notifiées 2021 ainsi que les produits attendus correspondants et rajoute qu'il n'est pas envisagé d'augmenter les taux communaux « de base ».

INTITULE DE LA TAXE	BASES PREVISIONNELLES NOTIFIEES 2020	Taux communal	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	1 063 000	45,12	479 626
Taxe foncière (non bâti)	149 500	74,58	111 497
Total du produit fiscal 2021			591 123

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents
✓ **adopte les taux comme présentés ci-dessus.**

6/ Budget primitif 2021 budget principal

La Maire rappelle que les élus ont participé à des commissions de finances au cours desquelles ont été débattues les orientations qui ont prévalu pour l'élaboration des programmes d'investissement et précise que certains travaux étaient déjà engagés, ou prévus comme l'aménagement de la rue Kerello et l'effacement de réseaux, la réfection de la RD32. Les plans de relance vont également permettre une mise en œuvre de certains projets du mandat comme la réfection des huisseries de la bibliothèque ou la construction d'un city stade. Le programme est très dense pour une première année de mandat.

Elle soumet ensuite au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (*qui ont été préalablement développées par Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances*) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **1 568 061.91 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **2 417 567.43 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

→ approuve les propositions budgétaires 2021 précitées.

7/ Budget primitif 2021 lotissement du Mezmeur

La Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (*qui ont été préalablement développées par Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances*) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **57 304.22 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **56 668.93 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ approuve les propositions budgétaires 2021 précitées.

8/ Budget primitif 2021 lotissement Liorzh An Ti

Mme Florence LE SAINT, Maire, rappelle que la décision de création d'un budget annexe assujéti à la TVA a été prise en conseil du 17 février 2021 en vue de l'aménagement du lotissement communal de "LIORZH AN TI".

Elle précise ensuite que la 1^{ère} phase d'aménagement va être lancée. Le permis d'aménager va être déposé dans les prochaines semaines, les marchés seront lancés ensuite, les travaux de viabilisation de la première phase donc attendus pour l'automne.

Mme Florence LE SAINT soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (*qui ont été préalablement développées par Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances*) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **273 000.00 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **273 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ approuve les propositions budgétaires 2021 précitées.

9/ Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions

Madame Florence LE SAINT, Maire, propose au Conseil Municipal pour faire suite aux votes des budgets (commune, Lotissement du Mezmeur, Lotissement LIORZH AN TI), et pour permettre l'avancement des projets de la commune pour l'année 2021 :

- de l'autoriser à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- de l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser La Maire à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- D'autoriser la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

10/Vote des subventions

Le Maire remercie les élus présents lors de la réunion relative à l'attribution des subventions et présente les propositions, et qui a examiné les demandes de subventions reçues en mairie.

Il rappelle les conditions d'accompagnement financier de la commune pour les :

- Associations communales : *présentation du bilan et du prévisionnel, + une fiche descriptive de la structure,*
- Associations sportives et culturelles extra-communales recevant des adhérents pommeritains, *si leur activité n'existe pas sur le territoire, 15 €/jeune, + forfait de 80 € si déplacement pour une sélection nationale,*
- Demandes à caractère humanitaire ou de solidarité : *prise en considération des actions ou interventions de proximité vis-à-vis de familles.*

Il rajoute que l'enveloppe portée au budget à l'article 6574 est de 30.000 € et que les attributions se chiffrent à 16 651€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions qui lui sont présentées :

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021		2021
N°1: Associations et amicales		
Bagad		1 750
Biblio Lecture & Culture: (1.22 € x 1783 hab + 444.26 € d'assurance)		2 620
ESPLM		3 300
Cercle Korriganed		1 500
Maxi Dance		1 500
FAIRE		500
La Nouvelle Pommeritain		1000
Mammen		50
Cie Volti Subito / fer'ailleurs		600
Les Cafés de l'Histoire		500
	TOTAL 1	13 320
N°2: Associations sportives et culturelles "Extra Municipales" (adhérents Pomm)		
Atelier Studio Dance Guingamp - 2 adhérents pommeritains		30
Club Escalade Armor Argoat Plouisy - 1 adhérent pommeritain		15
Armor Basket Club Guingamp - 3 adhérents pommeritains		45
Atelier Dance Pabu - 11 adhérents pommeritains		165
Nageurs guingampais - 3 adhérents pommeritains		45
Amicale Laïque Ploum / Section Dance et Fitness - 1 adhérent pommeritain		15
	TOTAL 2	315
N° 3: Participations diverses assimilées à des subventions		
Centre Aide Alimentaire Guingamp: 0,35 € hbt x 1 760 + 65 € x 28 bénéficiaires		2 436
	TOTAL 3	2 436
N°4: Demande à caractère "soutien scolaire, Educative, accompagnement ou autres"		
	TOTAL 4	0
N° 5: Demande à caractère " Solidarité, Humanitaire "		
Secours catholique St Brieuc / Antenne local		30
Les Restaurants du Cœur		30
Croix Rouge Française / St Brieuc + antenne Guingamp		30
Ligue contre le cancer (22)		30
ADOT 22 (Association don organes et tissus humains)		30
La Pierre Le Bigaut		30
AFTM Téléthon / 22		30
Leucemie Espoir Côtes d'Armor		30
Vie libre (Guingamp) La Soif d'en sortir) - Pas de demande en 2020		30
La croix d'or / Alcool Assistance (Plouha / Paimpol / Guingamp) -		30
Solidarité Paysans22		50
AFDMA / Accueil Familles de détenus / maison d'arrêt de St Brieuc		30
Rêves de Clown		30
Appel Détresse Guingamp		30
Association Jonathan Pierres vivantes 22/29		30
	Total 5	470
N° 6 Demande à caractère divers (Culture, environnement et autres hors commune)		
RKB / Radio Kreiz Breiz		50
Eau & Rivières		30
Asso départementale Protection civile		30
	TOTAL 6	110
N° 7: Autres demandes spécifiques: Secours exceptionnels ou autres		
	TOTAL 7	0
	TOTAL GENERAL	16 651

11/Vote des subventions exceptionnelles

Mme Florence LE SAINT, Maire, rappelle que depuis un an, le contexte sanitaire nuit au fonctionnement des associations, et certaines plus que d'autres doivent continuer à faire face à des frais conséquents malgré un arrêt total de leurs activités.

Le Conseil Municipal veut apporter son soutien aux associations culturelles et sportives qui œuvrent auprès des jeunes et participent à l'animation du territoire.

Le Conseil Municipal souhaite également témoigner sa solidarité aux associations qui promeuvent le spectacle vivant avec des artistes professionnels sur notre commune.

Ainsi, il est proposé, après un travail en commission d'octroyer une subvention exceptionnelle à ces associations, comme présenté ci-dessous.

Le tissu associatif sur la commune de POMMERIT LE VICOMTE est riche, il est important de le soutenir durant cette période difficile.

ASSOCIATIONS	Subvention COVID-19
Bagad	500
ESPLM	500
Cercle Korriganed	500
Maxi Dance	500
FAIRE	200
Cie Volti Subito / fer'ailleurs	400
Irish Rendez-vous	1000
TOTAL	3 600

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions exceptionnelles dites « COVID-19 » suivantes :

12/Logo de la commune

Mme Anne BELLEGOU, adjointe à la communication, explique que la commission communication, composée d'élus et d'administrés travaille depuis le mois d'octobre sur la confection d'un logo en lien avec l'agence de communication « Le Studio » de Lannion.

Ce travail a permis d'échanger sur les valeurs et les symboles de la commune, et d'aboutir à la proposition de 2 logos.

Ces 2 logos ont été soumis au vote de la population du 8 au 21 mars dernier, qui pouvait s'exprimer sur le site internet de la commune, en déposant un bulletin dans l'urne située à l'entrée de la mairie, ou encore par le biais d'ateliers organisés à l'EHPAD pour les résidents.

Le résultat du sondage est le suivant :

Logo n°1



Logo 1 : 95 votes
soit 46 % des votants

Logo 2 : 115
soit 54 % des votants

Logo n°2



Le logo n°2 a donc été choisi par les administrés, Mme Florence LE SAINT, soumet donc au vote du Conseil Municipal, la validation de ce logo N°2 comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✓ valide la création du logo n°2
- ✓ Autorise La Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

13/Affaires diverses

Recrutement d'un saisonnier au service technique

Mme Florence LE SAINT, Maire, rappelle que tous les ans la commune recrute un saisonnier du 1^{er} avril au 30 septembre pour renforcer l'équipe, notamment en espaces verts.

Le choix s'est porté sur un jeune de 21 ans qui a des compétences dans le domaine, il débutera le 6 avril 2021.

Prochain conseil municipal

Mme Florence LE SAINT, Maire, précise que le prochain conseil municipal aura lieu le 14 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30